

CONSEIL REGIONAL

13 et 14 février 2020

DELIBERATION

**Communication sur les décisions
de virements de crédits de chapitre à chapitre**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 janvier 2020, s'est réuni le vendredi 14 février 2020 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (jusqu'à 16h30), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 15h30), Madame Mona BRAS, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU (jusqu'à 19h), Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 15h30 et après 17h40), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 17h45), Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 10h50), Madame Laurence FORTIN (jusqu'à 19h), Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 17h), Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 17h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 16h30), Madame Claire GUINEMER (à partir de 9h50), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h30), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h20), Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 17h45), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 16h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 19h), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT (jusqu'à 17h35), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 9h50 puis de 11h30 à 12h40 et de 14h10 à 14h40), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (jusqu'à 15h30), Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 17h45), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 16h30), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 14h40), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (jusqu'à 9h30 puis après 11h30), Madame Hind SAOUD, Madame Renée THOMAÏDIS (jusqu'à 16h20), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN (jusqu'à 17h), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX (jusqu'à 19h), Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Monsieur Roland JOURDAIN à partir de 16h30), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Gaëlle VIGOUROUX jusqu'à 19h00), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bertrand PLOUVIER puis à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC à partir de 19h), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH

jusqu'à 19h00), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Be à 17h40), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 17h45) Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Laurence FORTIN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 19h), Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 17h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 16h30), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT jusqu'à 17h35 puis à Monsieur André CROCQ), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 16h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Thierry BURLLOT à partir de 19h), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL à partir de 17h35), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON jusqu'à 16h30), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS de 9h50 à 11h30, puis après 14h40), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER), Monsieur Stéphane PERRIN (pouvoir donné à Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT à partir de 15h30), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC de 14h40 à 16h30, à Madame Agnès LE BRUN jusqu'à 17h45, puis à Monsieur Marc LE FUR), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Monsieur Christian LE CHEVALIER de 9h30 à 11h30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Renée THOMAÏDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 16h20), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 17h), Madame Gaëlle VIGOUROUX (pouvoir donné à Monsieur Eric BERROCHE à partir de 19h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vue la délibération 19_DFE_SBUD_01 du Conseil Régional en date des 7 et 8 février 2019 relative à l'adoption du budget primitif 2019 ;

Vu la délibération 19-DFE-SBUD-07 du Conseil régional en date du 20 et 21 juin 2019 relative à la décision modificative N° 1 du budget primitif 2019;

Vu la délibération 19-DFE-SBUD-13 du Conseil régional en date du 10 octobre 2019 relative à la décision modificative N°2 du budget primitif 2019;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 3 février 2020 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil culturel de Bretagne lors de sa réunion du 1er février 2020 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 10 février 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE de la communication, jointe en annexe, sur les virements de crédits effectués depuis la session plénière des 19 et 20 décembre 2019.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Direction des finances et de l'évaluation

Session du Conseil régional - Février 2020

**Communication sur les décisions
de virements de crédits de chapitre à chapitre**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71, le Conseil régional a autorisé le Président, lors de l'adoption de son règlement budgétaire et financier, à effectuer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

Cette autorisation est valable dans la limite de 7,5% des dépenses réelles inscrites par section hors dépenses de personnel.

La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil régional lors de la réunion la plus proche.

Aussi, je vous informe que depuis l'envoi de la convocation à session des 19 et 20 décembre 2019, il a été procédé dans le cadre de l'exercice 2019 aux transferts de crédits suivants :

Au sein de la section d'investissement

Chapitre budgétaire	Programme	Abondement	Diminution
908 « Transports »	401		1 400 000 €
908 « Transports »	402		3 402 925 €
902 « Enseignement »	303	600 000 €	
902 « Enseignement »	304	800 000 €	
902 « Enseignement »	308	400 000 €	
902 « Enseignement »	311	1 440 000 €	
909 « Action économique »	311	1 562 925 €	

Au sein de la section de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Programme	Abondement	Diminution
931 « Formation professionnelle et apprentissage »	302		6 000 €
931 « Formation professionnelle et apprentissage »	317		1 000 000 €
932 « Enseignement »	302		25 000 €
932 « Enseignement »	311		116 970 €
936 « Gestion des fonds européens »	1110		166 500 €
936 « Gestion des fonds européens »	1120		2 613 191 €
930 « Services généraux »	608	800 000 €	
930 « Services généraux »	9020	200 000 €	
931 « Formation professionnelle et apprentissage »	302	25 000 €	
932 « Enseignement »	302	419 000 €	
932 « Enseignement »	303	100 000 €	
932 « Enseignement »	308	170 000 €	
932 « Enseignement »	309	210 000 €	
933 « Culture, sports et loisirs »	318	458 741 €	
933 « Culture, sports et loisirs »	601	99 000 €	
933 « Culture, sports et loisirs »	602	446 500 €	
935 « Aménagement des territoires »	101	41 500 €	
937 « Environnement »	501	840 950 €	
939 « Action économique »	311	116 970 €	

Le Président,



Loïc CHESNAÏS-GIRARD